

**DÉPARTEMENT DE PSYCHOPÉDAGOGIE ET
D'ANDRAGOGIE**

**GUIDE PRATIQUE
CONCERNANT
LE DÉROULEMENT ET L'ENCADREMENT
DES ÉTUDES DANS LE PROGRAMME DE
MAÎTRISE EN ÉDUCATION (M. Éd.)
OPTION INTERVENTION ÉDUCATIVE
(extrait)**

AOÛT 2004

RÉALISATION DU TRAVAIL DIRIGÉ

Le *Travail dirigé* doit apporter une contribution significative à une préoccupation professionnelle. Il devrait prendre la forme d'un travail appliqué dans le champ d'étude et le domaine choisis, approfondir une question de façon systématique ainsi que conduire à un rapport organisé et critique sur l'intervention éducative. Par ailleurs, le *Travail dirigé* gagne à comporter des éléments de créativité, de jeu, de liberté d'exploration qui supportent une ouverture à l'innovation dans le sens d'une réflexion critique sur les pratiques actuelles. Faisant suite aux 24 crédits de cours préalables, il en est ainsi l'aboutissement et prend donc appui, dans la mesure du possible, sur les éléments pertinents qu'ils ont apportés.

Première composante : Questions d'ordre professionnel

Le *Travail dirigé* comporte, dans une première partie une problématique initiale, de nature professionnelle, appuyée sur une revue de la documentation (aspects empiriques et théoriques). Plus précisément, il s'agit de l'élaboration d'une réflexion d'ordre professionnel devant mener à la formulation de sous-questions qui guideront d'une façon plus précise le travail. Ainsi, l'explicitation de la problématique consiste à définir le contexte et les différentes dimensions du problème ainsi que les limites du travail entrepris. Il s'agit d'en énoncer clairement les objectifs.

Deuxième composante : Méthode de travail

Pour mener à terme cette démarche, il faut choisir une méthode susceptible de faire progresser la problématique par une analyse de données ou d'informations pertinentes. Cette méthodologie doit être clairement décrite dans le document.

Troisième composante : Analyse

Une analyse rigoureuse des données doit être faite en rapport étroit avec les questions d'ordre professionnel, posées au début. Cette analyse permettra ainsi de dégager d'un contexte empirique ou théorique une vision renouvelée de ces questions.

Quatrième composante : Retombées sur la pratique professionnelle

Une conclusion comporte un retour sur les préoccupations professionnelles de départ et des propositions de renouvellement argumentées et appuyées. Il s'agit donc d'évaluer l'impact et les limites des résultats de l'analyse sur le questionnement initial.

Cinquième composante : Références

Le travail doit comporter la liste de tous les documents consultés pour réaliser le travail. (Voir le guide de présentation de la FESP)

La version finale du *Travail dirigé* doit être déposée en personne chez la technicienne en gestion des dossiers étudiants (B 312). Le formulaire «REÇU OFFICIEL – DÉPÔT D'UN RAPPORT DE STAGE OU D'UN TRAVAIL DIRIGÉ» – est rempli par l'étudiant-e. Les frais de scolarité seront alors accordés avec la date attestée par ce formulaire.

<i>Travail dirigé</i> déposé entre le 1 ^{er} septembre et le 31 décembre	Le trimestre de l'automne sera facturé Les frais de scolarité seront annulés à compter de janvier
<i>Travail dirigé</i> déposé entre le 1 ^{er} janvier et le 30 avril	Le trimestre de l'hiver sera facturé Les frais de scolarité seront annulés à compter de mai
<i>Travail dirigé</i> déposé entre le 1 ^{er} mai et le 31 août	Le trimestre printemps-été sera facturé Les frais de scolarité seront annulés à compter de septembre

La personne qui supervise le *Travail dirigé* identifie une ou un collègue qui accepte d'agir comme co-évaluateur (lecteur). Ces personnes s'entendront sur la note finale attribuée à ce travail, l'inscriront sur le formulaire approprié, disponible au secrétariat, et signeront la page de garde prévue à cet effet au début de l'essai. Ce formulaire d'évaluation est également contresigné par la direction de département.

Critères d'évaluation

- qualité de l'articulation et de la synthèse des écrits
- pertinence des écrits consultés
- pertinence de la démarche de travail
- rigueur de l'analyse
- qualité de la présentation
- pertinence professionnelle et justification
- clarté et cohérence dans la communication
- remises en question approfondies
- renouvellement des pratiques éducatives

La démarche d'évaluation devrait permettre de porter un jugement sur :

- l'originalité et la créativité manifestées par ce travail
- les capacités réflexives
- l'autonomie professionnelle de l'étudiant ou de l'étudiante.

Exemples de Travaux dirigés

Le *Travail dirigé* a un caractère empirique et ne se limite pas à une recension des écrits et n'est pas non plus l'équivalent d'un rapport de lecture. Il doit s'appuyer sur des méthodologies qui permettent l'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet d'intervention éducative auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes, la construction d'instruments (bulletin descriptif, guide pédagogique), l'analyse de cas, l'analyse de sa pratique, l'entrevue de pairs, l'observation systématique, la comparaison d'approches ou de méthodes. Il se distingue d'un travail de psychologie ou de sociologie par sa cible qui est le développement de l'intervention éducative et de la pratique professionnelle.

Distinctions entre le Travail dirigé et un mémoire de maîtrise (M. A.)

La principale différence entre le *Travail dirigé* à la M. Éd. et le mémoire de maîtrise (M. A.) se situe au plan de l'objectif de formation attendue. Le travail effectué dans le *Travail dirigé* vise avant tout l'approfondissement d'une problématique étroitement associée à une pratique professionnelle. Pour sa part, le mémoire de maîtrise vise à développer plus à fond les habiletés à la recherche scientifique de l'étudiante ou de l'étudiant; ce type de maîtrise avec mémoire prépare notamment au doctorat.

La maîtrise professionnelle (M. Éd.) se distingue de la maîtrise de recherche (M. A.) également par le fait qu'elle comporte un plus grand nombre de crédits de scolarité (36 crédits comparativement à 15 crédits pour la M. A.). Ces deux programmes diffèrent également au plan du nombre de crédits accordés pour le travail final : 9 crédits pour le *Travail dirigé* à la M. Éd. comparativement à 30 crédits attribués pour le mémoire de recherche à la M. A.

Cependant, cette différence, en termes de crédits, ne diminue en rien les qualités que l'on attend d'un travail de maîtrise à savoir : une problématique clairement définie, une grande rigueur dans la méthodologie ainsi qu'une analyse critique et exhaustive des faits collectés ou rapportés. À la M. Éd., le choix des cours doit alors être en lien avec le projet de *Travail dirigé* puisqu'ils contribueront fortement à la qualité de celui-ci.